



**NOTE DE SERVICE RELATIVE A LA MISE EN PRODUCTION DU MODULE :**  
**« PERMIS D'IMPORTATION DE L'ORGANISATION NATIONALE DE LA PROTECTION  
DES VEGETAUX (ONPV) »**

**Objet :** Mise en production du Module d'Automatisation des procédures d'importation des Végétaux, Produits Végétaux, Autres Articles Réglementés et des Pesticides.

**Annexe :** Schéma du processus du module.

Il est porté à la connaissance des usagers du système informatiques de l'Office Burundais des Recettes (OBR), des opérateurs économiques importateurs des produits soumis au Permis d'Importation de l'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux (ONPV), Transitaires et Déclarants en douanes, du personnel de la douane et du personnel de l'ONPV, qu'à partir du **25 Octobre 2021** le module de gestion des produits soumis au contrôle de l'ONPV sera mis en production.

Il est à préciser que dans une première phase, la mise en production du module sera limitée au dépôt des demandes de Permis d'Importation et toutes les formalités requises pour l'obtention du Permis Préalable à l'importation des Végétaux, Produits Végétaux, Autres Articles Réglementés et des Pesticides.

Dans une deuxième phase, et à partir du **08 Novembre 2021**, le contrôle exigeant le Permis d'Importation ONPV au niveau de la déclaration sera activé, ainsi que le procès-verbal d'inspection électronique des produits. A cet effet, les importateurs des Végétaux, Produits Végétaux, Autres Articles Réglementés et des Pesticides, exerçant des activités commerciales à titre principale, ont l'**obligation** de disposer d'un Permis d'Importation électronique dans le système du Guichet Unique Electronique préalablement à l'établissement de la déclaration en détail des marchandises.

Les services de l'OBR et les services de l'ONPV concernés ainsi que les opérateurs économiques sont veillés au respect de cette note de service.

Fait à Bujumbura le ...../10/2021

Le Ministre de l'Environnement,  
de l'Agriculture et de l'Elevage

Dr. Déo – Guide RUREMA (PhD)



Le commissaire Général de  
l'Office Burundais des Recettes

M. Pacifique MUNYESHONGORE



## Schéma du processus du module Permis d'Importation-ONPV-MINEAGRIE

N/O	Documents	Actions	Délais	Acteurs
1	Demande de Permis d'Importation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisie des données de la demande ;</li> <li>- Attachement des documents exigés ;</li> <li>- Enregistrement et Soumission de la Demande.</li> </ul>	Préalablement à l'importation des produits	Importateur ou son représentant (Déclarant)
2	Message de notification interne du système	Notification par message interne du système de la soumission de la demande du Permis d'Importation à l'Officier de l'ONPV	Instantané à la suite de la soumission de la demande	Opération système
3	Etude de la demande de Permis d'Importation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des données de la Demande et des documents joints ;</li> <li>- Saisie des résultats d'étude en fonction de la suite attribuée à la Demande : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Retour de la demande pour complément d'information à l'importateur ;</li> <li>✓ Transmission de la demande au supérieur hiérarchique.</li> </ul> </li> </ul>	<b>48 heures</b> ouvrables à partir de la réception de la Demande	Officier de l'ONPV
4	Message de notification interne du système	<p>Réception d'un message par l'Importateur ou son représentant lui notifiant que sa Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soit, est retournée pour complément d'information et comportant les informations complémentaires demandées ;</li> <li>✓ Soit, est Transmise à l'Autorité pour prise de Décision.</li> </ul>	Instantané à la suite de la validation de l'opération	Opération système

5	Validation de la Demande de Permis d'Importation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des données de la Demande, des documents joints et du résultat d'étude de l'officier ;</li> <li>- Saisie des commentaires (motif) si la Demande fait l'objet d'un : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Retour pour Révision ;</li> <li>✓ Rejet ;</li> <li>✓ Validation.</li> </ul> </li> </ul>	24 heures ouvrables à partir de la transmission de la Demande	Autorité de l'ONPV
6	Message de notification interne du système	<p>Réception d'un message par <b>l'officier ONPV</b> lui notifiant que la Demande est retournée pour Révision et comportant le motif de révision ;</p> <p>Réception d'un message par <b>l'importateur ou son représentant</b> lui notifiant que sa Demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soit, est Rejetée et comportant le motif de rejet ;</li> <li>✓ Soit, est Validée et nécessite le paiement de la redevance exigée.</li> </ul>	Instantané à la suite de la validation de l'opération	Opération système
7	Paiement de la Redevance exigée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement de la redevance exigée ;</li> <li>- Scanner le bordereau de versement ;</li> <li>- Récupération de la demande, saisie des détails de paiement et rattachement du bordereau de versement ;</li> <li>- Resoumettre la Demande.</li> </ul>		Importateur ou son représentant (Déclarant)
8	Message de notification interne du système	Réception d'un message par <b>le Ministre</b> lui notifiant que la redevance exigée est payée ;	Instantané à la suite de la confirmation de paiement	Opération système
9	Délivrance du Permis d'Importation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération de la demande ;</li> <li>- Vérification des détails de paiement de la redevance exigée ;</li> <li>- Délivrance du Permis d'Importation</li> </ul>	24 heures ouvrables à partir de la re-soumission de la Demande	Ministre de l'Environnement, l'Agriculture et l'Elevage

<b>10</b>	Message de notification interne du système	Réception d'un message par <b>l'Importateur ou son représentant</b> lui notifiant que Permis d'importation est Délivrée ;	Instantané à la suite de la validation de l'opération	Opération système
<b>11</b>	Etablissement de la déclaration d'Importation	Si le Permis d'importation est <b>Délivré</b> , la déclaration en détail des marchandises peut être établie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisie des données de la déclaration ;</li> <li>- Saisie des références du Permis d'Importation et des données relatives aux quantités à apurer ;</li> <li>- Attachement des documents électroniques et scannés ;</li> <li>- Enregistrement de la déclaration.</li> </ul>	<b>14 Jours</b> à compter de la date d'enregistrement de la déclaration sommaire	Importateur ou son représentant (Déclarant)
<b>12</b>	Dépôt électronique de la Déclaration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher la déclaration par numéro d'enregistrement ;</li> <li>- Exécution de l'opération « Liquider DAU Enregistré »</li> </ul>	Instantané à la suite de la présentation de la déclaration	Recevabilité
<b>13</b>	Déclenchement automatique de la sélectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation automatique de la déclaration au Circuit approprié de la sélectivité Côté OBR ;</li> <li>- Orientation automatique des articles de la déclaration vers le Circuit Rouge ONPV (Inspection physique obligatoire)</li> </ul>	Instantané à la suite de la Validation de l'opération « Liquider DAU Enregistrée »	Opération Système
	Message de notification interne du système	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception d'un message interne du système par le vérificateur de l'OBR au nom duquel la déclaration est assignée ;</li> <li>- Réception d'un message interne du système par les inspecteurs de l'ONPV notifiant la génération d'un PV d'Inspection des produits soumis à l'inspection physique.</li> </ul>		
<b>14</b>	Inspection physique des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration entre les deux Inspecteurs des deux Administrations (Douane/ONPV) et fixation de la date et heure d'inspection ;</li> <li>- Inspection physique conjointe des produits (Douane/ONPV).</li> </ul>	<b>03 Heures</b> à partir de la réception de la notification du système	Inspecteurs ONPV et Vérificateurs de la Douane

<b>15</b>	Résultats de l'Inspection physique des produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisir les résultats de l'inspection physique dans le PV d'Inspection ;</li> <li>- Validation de l'opération en fonction des résultats de l'inspection physique des produits : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Non conforme ;</li> <li>✓ Conforme.</li> </ul> </li> </ul>	<b>24 heures</b> après achèvement de l'inspection physique des produits	Inspecteurs ONPV
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisir les résultats de l'inspection (Si l'inspection physique est exigée) et du contrôle documentaire dans l'acte d'inspection ;</li> <li>- Reroutage de la déclaration au circuit vert si la Fiche d'inspection est validée Conforme ;</li> <li>- Liquidation de la déclaration par le vérificateur de la Douane.</li> </ul>		Vérificateurs de la Douane
<b>16</b>	Paiement des Droits et taxes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement des droits et taxes exigés</li> </ul>	Dès liquidation de la déclaration	Importateur ou son représentant
<b>17</b>	Enlèvement des marchandises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Edition du Bon A Enlever</li> </ul>	Immédiatement après paiement des droits et taxes	Vérificateur Douane
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emission du Bon de Sortie</li> </ul>	Dès présentation du BAE par l'importateur ou son représentant	Brigade de la Douane
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmation de la sortie des marchandises</li> </ul>	A la sortie des marchandises	